

## COMMUNIQUÉ

### « Enveloppes de quartier » : à vos projets citoyens Proposez vos idées, même les plus timbrées

**Le 16 janvier, la Ville de Rezé ouvre un appel à projets pour financer des initiatives d'habitants. Les idées proposées seront présentées puis soumises au vote des Rezéens. La réalisation globale de chaque projet, un lauréat par quartier, devra entrer dans une enveloppe budgétaire de 5000€ maximum.**

Du 16 janvier au 12 février 2023, tous les Rezéens et Rezéennes, pourront déposer une proposition de projet innovant, local, d'intérêt général et qui rentre dans le cadre des compétences de la Ville de Rezé. *« La mise en place de budgets participatifs à l'échelle des quartiers fait partie de notre projet de mandat. Un nouveau dispositif qui répond à notre volonté de favoriser les dynamiques collectives et de mailler le territoire avec des initiatives proposées et choisies par les Rezéennes et Rezéens »*, explique Eva Paquereau, adjointe en charge du dialogue citoyen. Une enveloppe de 5000 € maximum sera accordée à chaque quartier. Pour quoi faire ? Installer un toboggan, une table de pique-nique, un défibrillateur, organiser un événement ponctuel, une animation de rue, un cinéma en plein air... Les Rezéennes et les Rezéens sont invités à *« déposer leurs idées, même les plus timbrées »*.

#### Favoriser, accompagner et valoriser les initiatives

*« Tous les projets sont les bienvenus dès lors qu'ils sont d'intérêt général, qu'ils participent au bien-être et à la convivialité, qu'ils rentrent dans les compétences de la Ville et dans le budget fixé »*, précise Eva Paquereau. Pour proposer un projet, il faut être au minimum trois habitants et avoir plus de 9 ans. *« Nous souhaitons que les plus jeunes puissent aussi participer à condition d'être accompagnés d'un adulte référent »*, ajoute l'élue. Concernant le dossier de candidature, il s'agit de donner un rapide descriptif du projet, sa localisation et un budget estimatif.

L'appel à projets sera ouvert jusqu'au 12 février. La suite ? Les projets ayant coché toutes les cases seront soumis au vote des habitants en avril prochain. *« L'opération sera renouvelée, peut-être tous les deux ans en fonction de cette première édition »*, conclut Eva Paquereau.

#### Conditions du dépôt de projet :

- Avoir minimum 9 ans,
- Habiter Rezé,
- Former une équipe de 3 personnes minimum,
- Proposer un projet inférieur ou égal à 5000 €TTC (\*),
- Identifier un espace public appartenant à la Ville pour accueillir votre projet (\*).

*(\*) : le service dialogue citoyen peut être source d'information sur demande, notamment pour situer les espaces publics ville, ou encore fournir le prix de certains équipements.*

#### Comment déposer le projet ?

En quelques clics, les projets pourront être déposés sur : [enveloppesquartiers.reze.fr](http://enveloppesquartiers.reze.fr) (à partir du 16 janvier 2023).

Un formulaire papier (disponible en bulletin dans le Rezé Mensuel du mois de janvier) pourra aussi être déposé à la mairie, à la médiathèque, à la piscine municipale, dans les centres socioculturels de Rezé, à la maison du développement durable, au centre d'information jeunesse ainsi qu'à l'accueil de la direction des Sports et de la Vie Associative (Château de la Classerie).

## Calendrier

- 16 janvier – 12 février 2023 : dépôt des projets
- 13 février – 31 mars 2023 : instruction des projets
- 27 avril – 17 mai 2023 : vote
- 1er juin 2023 : annonce des projets lauréats

## Besoin d'aide ?

Des permanences sont organisées pour répondre aux questions.

À la Maison du développement durable : mercredi 18 janvier de 12h à 13h, 50, rue du Château-de-Rezé

À l'hôtel de ville : mercredi 25 janvier de 17h30 à 19h, place Jean-Baptiste-Daviais (salle Moyano – accès par les jardins)

Au centre socioculturel Ragon : mercredi 1<sup>er</sup> février de 12h à 13h, 9, rue du Vivier

Au centre musical de la Balinière : mercredi 1<sup>er</sup> février de 16h à 18h, 24, rue de la Balinière

Parking Intermarché : jeudi 2 février de 17h à 19h, 29 rue de la Blordière

Sur les marchés :


- Pont-Rousseau : vendredi 20 janvier de 9h à 12h30, place du 8-Mai
- Château : mardi 24 janvier de 9h à 12h30, place Odette-Robert
- Trentemoult : samedi 4 février de 9h30 à 12h30, quai Surcouf

**Plus d'infos :** Service dialogue citoyen – [dialoguecitoyen@mairie-reze.fr](mailto:dialoguecitoyen@mairie-reze.fr) – 02 40 84 42 44

Visuel à retrouver sur : [www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)

---

### Contact presse

Charlotte Seignard | 02 40 84 43 53 - 06 69 55 66 33 | [charlotte.seignard@mairie-reze.fr](mailto:charlotte.seignard@mairie-reze.fr)  
@VilleReze  - [www.reze.fr/presse/](http://www.reze.fr/presse/)